



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 742

Ce règlement d'emprunt décrète une dépense et un emprunt de 305 000 \$ pour l'acquisition d'un camion six roues

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 11 novembre 2020 et il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Une copie du règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse <http://valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À Val-David, ce 12 novembre 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint